



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

AP CP TRAVAUX COURTINE DU CHAMP DE FOIRE : CREATION

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Alain LARRIVÉ.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.10.033

AP CP TRAVAUX COURTINE DU CHAMP DE FOIRE : CREATION

Rapporteur : Claudine CORPART

La ville a entrepris la restauration d'une partie de l'enceinte urbaine. Dans ce cadre, les travaux de la courtine du Champ de Foire ont commencé début octobre. Cependant, les crédits ont été inscrits pour la totalité au budget 2024.

Afin d'être au plus près de la réalité et notamment du calendrier de réalisation des travaux, il est proposé de répartir les crédits sur 2024 et 2025.

Cette répartition ayant un caractère pluri annuel, il convient de créer une autorisation de programme avec l'étalement des crédits de paiement sur 2024 et 2025.

Le plan de financement se décline ainsi :

Dépenses		Recettes	
Travaux	305 000 €	DRAC	72 253 €
MOE	35 000 €	Département	86 703 €
Etude, SPS, CT	6 000 €	Région	43 352 €
Révisions prix et imprévus	29 000 €	FCTVA	61 000 €
	375 000 €		263 308 €

Le reste à charge pour la collectivité est estimé à 111 692 € soit 29.78 % du coût de l'opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer l'Autorisation de Programme relative aux travaux de la courtine du Champ de Foire comme suit :

	Création de l'AP
	24/10/2024
AP	375 000 €
CP	
2024	100 000€
2025	275 000 €

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12,
- Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,
- Vu** le projet de décision modificative présenté en Commission « Ressources » en date du 7 octobre 2024,
- Vu** le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme relative aux travaux de la courtine du Champ de Foire ainsi que les crédits de paiement y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr